

Edito | Cet "Aquarius" qui sonne comme un rappel à l'Europe

Il ne fait guère de doute que l'Histoire retiendra le nom de « l'Aquarius », ce bateau de la dernière chance qui aura erré en Méditerranée, avec femmes et enfants, enroulés sur le pont dans des couvertures de fortune avant de débarquer à Valence. Dans cette Espagne, elle-même aux premières loges de l'immigration, on l'oublie trop, cette Espagne et cette région de Valence qui, du coup, aura sauvé l'honneur de l'Europe. Ou, du moins ce qu'il en reste, un continent miné par la peur ou plutôt entretenu dans la peur par des gouvernements de la honte. Ce n'est pas parce que l'Italie a été lâchement abandonnée par l'Union, depuis des années, à sa mission de pays d'accueil de première ligne avec la Grèce, que l'on pardonnera ses outrances à cet abominable Salvini, le ministre de l'intérieur de la ligue du Nord, imposant sa loi à un président du Conseil fantoche. Et que l'on vilipendera le peuple de la péninsule... Il vaut sûrement mieux que ceux qui le gouvernent.

Alors, cette Espagne qui, elle-même, est à sa façon en première ligne et sait combien, notamment depuis les Canaries, de rafiots de fortune viennent s'échouer sur ses côtes, à moins qu'ils ne périssent en mer, cette région de Valence, mobilisée, envoie au reste de l'Europe plus qu'un message, un rappel. Un rappel au devoir d'humanité qui est plus profondément vivant qu'on ne croit dans l'âme de nombre de citoyens. Un rappel au devoir des Etats-Nations qui la composent. Encore heureux qu'après avoir fait la leçon à l'Italie, un certain Emmanuel Macron, via son premier ministre, à l'assemblée nationale, ait proposé d'accueillir, et d'ailleurs sous condition, quelques uns des migrants de l'Aquarius. Maintenant qu'ils sont saufs ils vont vivre un autre long combat, celui d'une possible reconnaissance, sinon d'une identification vers un droit d'asile improbable.

Et nous touchons, là, à l'inefficacité d'une politique migratoire conçue à une autre époque de l'histoire collective de l'Union européenne dans les années 80 et 90 et amendée par le traité de Lisbonne en 2007. Avec, cependant, un vice majeur, l'obligation faite au pays d'accueil - il vaudrait mieux parler d'échouage – d'instruire la demande d'asile du migrant. Un défi insoutenable dont on mesure aujourd'hui les conséquences désastreuses. Mais alors que faire ? En France, une loi « asile et immigration » qui, soyons en sûrs, va être débattue vigoureusement cette semaine au Sénat et qui ne résout rien, à moins qu'elle n'aggrave la situation des plus fragiles, par exemple les enfants qui, espérons-le, finiront par échapper aux centres de rétention.

L'Europe dans tout cela serait-elle donc frappée d'impuissance ? Sans céder, sous le coup de l'émotion, à un angélisme de façade voici le grand dossier d'urgence dont elle doit se saisir, dès son prochain sommet, hélas dans le pire des contextes politiques. Une Allemagne dont le gouvernement se fracture chaque jour davantage entre la chancelière et son ministre de l'intérieur de la CSU, une Italie dont son homologue hurle aux loups, une Grande-Bretagne entre deux mondes, où il fait de moins en moins bon être étranger et, oublions les autres, ceux de l'Europe centrale qui tirent les barbelés.

Donc tout serait vain .. Aucune réponse ne saurait être reconstruite... Voire. D'ailleurs, il serait excessif d'affirmer que rien n'a été entrepris, en particulier depuis quatre ans, à l'initiative de la Commission européenne, du Parlement et du Conseil. Il y eût même un sommet Europe-Afrique à Malte riche en bonnes paroles et aides. Mais la question de fond, celle qui est si souvent à la source des migrations les plus folles, c'est celle de la liberté. Nous gardons, pour notre part, le témoignage poignant de ce jeune togolais, éduqué et diplômé, rencontré à Bordeaux dans les permanences de Médecins du Monde et qui avait fui son pays qu'une famille gouverne depuis quarante ans. Concevoir une politique de soutien au développement reste un objectif essentiel mais insuffisant quand la démocratie n'est pas au rendez vous. Rétablir le contrôle aux frontières de l'Union pour dissuader les trafics ? Ils existent déjà au nom de la politique de sécurité voulue après les attentats de 2015 et de l'interprétation qu'en a chaque pays.

S'il y a urgence, alors que les flux migratoires en provenance du sud n'ont plus la même intensité qu'il y a quatre ans, c'est assurément de se doter d'une définition vraiment partagée du droit d'asile plutôt que de la laisser à l'appréciation des membres de l'Union. C'est aussi de renforcer, à la source, la lutte contre les passeurs dans laquelle l'Italie s'était engagée, ce qui n'a pas suffi à la protéger d'un vote populiste, et c'est assurément à côté de mesures dissuasives ou répressives contre l'immigration clandestine, d'imaginer et soutenir les initiatives de ceux qui dans nos pays sont prêts à apporter des réponses à la fois humaines et constructives, où l'éducation et la socialisation seraient déterminantes.



Joël Aubert

Crédit Photo :

Publié sur aqui.fr le 17/06/2018

[Url de cet article](#)